

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 JUIN 2023 A 19H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE THEDING**

L'an **deux mil vingt-trois le vingt-sept juin à dix-neuf heures**, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal suite à la convocation **du 20 juin 2023 sous la présidence du Maire, Jean-Paul HILPERT.**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Sandrine BOESZE, Dominique LEBLANC, Walter GATTERA, Lionel ULLMANN, Philomène MARGANI, DI PIETRO Francesca, Frédéric BAUMANN, Jean PROFIT, FORTE Nadine, Françoise NAPOLI, GIGLIA Jonathan, ARNOLD Marie-Louise, Marie Rose SCHMITT,

Procurations et absents excusés

Mme Pascale BOTZUNG donne procuration à Frédéric BAUMANN.

M. François SALING donne procuration à Jean-Paul HILPERT.

Mmes BOUKROUNA Souhaila, Sandrine TOURDOT.

MM. Dany BECKER, SNIATIECKI Jonathan.

Absents

KOC Serdal.

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **du 9 juin 2023.**

Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de désigner **Mme ARNOLD Marie-Louise** en qualité de secrétaire de séance.

I. FINANCES

I.A. Admissions en non-valeur

II AFFAIRES FONCIERES

II.A. Maraîchage

- Résultat de l'évaluation du service des Domaines pour les terrains communaux.
- Surface de l'emprise (PVA du Géomètre).
- Projet de vente de l'unité foncière sous les jardins ouvriers.

III DIVERS

I. FINANCES

I.A. Admissions en non-valeur

Le Centre de Gestion Comptable de Saint-Avold a transmis à la commune une demande d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables. Le tableau fait apparaître respectivement les sommes de 0,17 € et 15 €. La première concerne un reliquat de location de terrain et la seconde un ramassage des déchets végétaux non encaissés.

Le Conseil Municipal est appelé à admettre en non-valeur ces deux montants respectivement de 0,17 € et 15 € soit 15,17 € au total par imputation sur un article comptable spécifique.

Le Conseil Municipal, après exposé du maire décide

- **D'admettre** en non-valeur les produits irrecouvrables présentés par le Centre de Gestion Comptable de Saint-Avold respectivement de 0,17 € et 15 €.
- **D'autoriser** le maire à signer l'état transmis par le C.G.C. et à éditer les mandats y relatifs.

II AFFAIRES FONCIERES

II.A. Maraîchage

- **Résultat de l'évaluation du service des Domaines pour les terrains communaux.**

VENTE

Le service des domaines de la DGFIP a estimé la valeur vénale des terrains communaux situés sous les jardins ouvriers à 0,41 € le m² soit 41 € l'are. Cette évaluation ne tient pas compte du prix des terrains acquis par la commune aux Consorts MEYER (70 € l'are).

La surface d'emprise réalisée par le géomètre expert GUELLE et FUCHS de Forbach est de 6495 m² soit 64,95 ares répartis comme détaillé dans le tableau ci-dessous qui reprend les numéros de parcelles d'origine et provisoires :

Section	Numéros des parcelles d'origine	Numéros des parcelles provisoires	Surface en m²
4	24-25-28	2	2560
	29-32	4	1240
	33	6	588
	36-37-40	8	2107
			6495

Le Conseil Municipal décide, au vu de la valeur vénale des terrains estimée par le Service des Domaines de la DGFIP et au regard du prix d'acquisition des terrains des consorts MEYER **à la majorité**

- **D'aliéner** au prix de **70 € l'are** au profit de **M. David BLOT** (futur maraîcher) domicilié 7bis rue aux 8 hommes (chez Mme Tassone) à 57050 - Plappeville les parcelles situées en section 4 (numéros de parcelles provisoires indiquées dans le tableau ci-dessus dans l'attente de la numérotation définitive après signature des différentes parties et dépôt pour enregistrement au cadastre).

Les frais d'arpentage réalisés par le Cabinet Guelle et Fuchs, de piquetage et de notaires seront à la charge de M. David BLOT.

Le conseil municipal **autorise**

- Le maire **à charger** un notaire de la rédaction de l'acte de vente y relatif, de purger l'ensemble des droits et **de l'autoriser à signer** les actes et toutes les pièces qui s'y rapportent.

L'acte notarié devra, dans sa rédaction, **prévoir** l'inscription d'une servitude en limite SUD des parcelles communales des jardins ouvriers au profit de l'acquéreur en vue de la pose des réseaux. Ce même acte devra également **spécifier** un droit de priorité à la commune de Thédning en cas de revente.

LOCATION

Les parcelles concernées par la location et numérotées provisoirement dans l'attente de la signature du PVA et son enregistrement au niveau du service du Cadastre sont désignées ci-après

Section	Numéro parcelle d'origine	Numéro parcelle provisoire	Surface en m ²
4	41-44-45-48-49-52 (*)	9	11260
			11260

(*) partie de la parcelle numéro 52

La commune se gardera une surface de 1352 m² (13,52 ares) de la parcelle d'origine cadastrée section 4 numéro 52 pour la réalisation prévisionnelle de la liaison douce entre le quartier VIVEST et la piste cyclable menant la commune de Thédning à la commune de Farébersviller.

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité.**

- **De louer** la parcelle indiquée ci-dessus au prix de 0,76 € l'are soit pour les 112,60 ares une location annuelle de 85,58 € qui sera calculée prorata temporis au regard du mois de sa mise à disposition.

En effet, cette location n'entrera en vigueur qu'au moment où la commune sera propriétaire des terrains des consorts MEYER après purge de l'ensemble des droits (SAFER) l'établissement de l'acte notarié et le paiement (notaire en charge du dossier Me PAX).

Cette location figurera dans le tableau d'affectation des propriétés communales et calculée prorata temporis la première année.

GARAGES TECHNIQUES

Faisant suite à la demande de M. David BLOT Maraîcher,

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**

- **De louer** le grand garage communal situé rue du Presbytère (garage servant à l'origine de dépôt des Sapeurs-Pompiers) pour un loyer annuel de 10 euros. Ce montant sera facturé prorata temporis la première année.
- **D'autoriser** le maire ou l'adjoint délégué à établir le bail et toutes les pièces y relatives et à le signer.

III. DIVERS

Pour faire suite à la demande de M. Walter GATTERA et pour garder l'anonymat, le C.C.A.S. se chargera du dossier dont il avait été fait écho.

S'agissant du déploiement des poubelles jaunes, la livraison ne devrait intervenir qu'en février voire mars 2024.

S'agissant de l'offre commerciale de l'opérateur FREE qui souhaite se développer sur la fibre communautaire, des pourparlers sont encore en cours (des informations complémentaires seront peut-être communiquées au prochain conseil d'administration).

Le Maire prend en compte l'information quant à la non réception de M. ULLMANN de l'invitation à la réunion avec les CMJ. Une régularisation est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

<u>La secrétaire de séance</u> Marie-Louise ARNOLD	<u>Le Maire,</u> Jean-Paul HILPERT
--	--